

EDITO



Maître Aït-Zaï Nadia

Dans le cadre de la mise en place de l'observatoire des droits des femmes, le CIDDEF a voulu réaliser cet annuaire statistique afin d'évaluer les progrès réalisés en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Depuis cinquante ans l'égalité, valeur universelle et constitutionnelle est affirmée dans les textes législatifs et les politiques publiques. Des avancées considérables sont constatées depuis l'indépendance. L'Algérie a investi considérablement dans de nombreux secteurs. L'accès gratuit à l'école et à la santé a permis de réduire de manière sensible les disparités entre homme et femmes dans ces secteurs. Néanmoins afin de progresser vers l'égalité entre les femmes et les hommes, il faudra éliminer tous les obstacles à la pleine utilisation des compétences des femmes et des hommes. Les femmes demeurent confrontées à plus de difficultés que les hommes pour ce qui est de

concilier vie professionnelle et vie familiale. Les pratiques sociales entravent l'évolution des rapports égaux entre les femmes et les hommes. Des mesures volontaristes doivent être mises en place et les accompagner d'un changement de mentalités et de l'abolition des stéréotypes dépassés sur les rôles et capacités des femmes et des hommes. Ce qui permettra de corriger le déséquilibre entre les sexes au niveau des postes et processus décisionnels politiques et économiques. Les femmes devraient être responsables comme les hommes de la définition des programmes politiques afin de parvenir à l'égalité entre les sexes. La contribution des femmes au développement économique et social est capitale en matière d'égalité des sexes. La charte d'Alger l'a affirmé en 1976, il reste à renforcer cette politique pour relever le défi de l'élimination de toutes les disparités■

>> SOMMAIRE

➔ Algérie : Constitution, conventions, pactes, protocoles	04
➔ Population et famille	06
➔ Habitat	08
➔ Education	09
➔ Analphabétisme/Alphabétisation	13
➔ Enseignement supérieur et recherche scientifique.....	15
➔ Santé	17
➔ Violences à l'égard des femmes	21
➔ Culture/formation artistique supérieure.....	23
➔ Emploi/chômage	24
➔ Développement Humain/Indice sexospécifique.....	33
➔ Participation de la femme	34
➔ Participation des femmes à la décision politique.....	34
➔ Femmes dans le gouvernement.....	36
➔ Participation des femmes dans le système judiciaire.....	37
➔ Participation des femmes dans la fonction publique	37
➔ Participation des femmes au sein des corps de sécurité ...	37
➔ Participation des femmes au sein de la protection civile ...	37
➔ Comportements/Attitudes	38



>> ACRONYMES

- ONS : Office Nationale des Statistiques
- CNES : Conseil National Economique et Social
- TAN : Taux d'accroissement Naturel
- TBN : Taux brut de mortalité
- ISF : Indice Synthétique de Fécondité
- TMM : Taux de mortalité maternelle
- TMI : Taux de mortalité infantile
- TMJ : Taux de mortalité juvénile
- BEF : Brevet d'Enseignement Fondamental
- BAC : Baccalauréat
- MESRS : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique
- MEN : Ministère de l'Education Nationale
- MSPRH : Ministère de la Santé, de la Population et de Réforme Hospitalière
- RGPH : Recensement général de la population et de l'habitat
- EASF : Enquête Algérienne sur la Santé de la famille (2002)
- EASME : Enquête Algérienne sur la Santé de la mère et de l'enfant (1998)
- Enquête Nationale sur la mortalité maternelle : (1999)
- Enquête MMI : Enquête de morbidité et mortalité maternelle et infantile(1989)
- PAPCHILD : 1992
- MDG : Objectifs du millénaire pour le développement (1995)
- MICS3 : Enquête par grappes à indicateurs multiples (2006)
- Enquête Santé : 1990



La Constitution Algérienne du 28 novembre 1996, consacre l'égalité



>> Constitution Algérienne

Principaux instruments universels ratifiés par l'Algérie relatifs aux

droits de l'Homme :

- ⇒ Déclaration universelle des droits de l'homme (article 1 : tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits.)
- ⇒ Le pacte international relatif aux droits civils et politiques.
- ⇒ Le protocole facultatif relatif à ces pactes.
- ⇒ La convention sur les droits politique de la femme.
- ⇒ La convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ratifiée avec réserves en 1996.
- ⇒ La déclaration du millénaire par les 8 objectifs du millénaire pour le développement.
- ⇒ La convention n°100 et 111 de l'OIT sur l'égalité de rémunération et la discrimination dans le travail.
- ⇒ Convention de l'UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement.

⇒ **article 29** : «Les citoyens sont égaux devant la loi, sans que puisse prévaloir aucune discrimination pour cause de naissance, de race, de sexe, d'opinion, ou de toute autre condition personnelle ou sociale»

⇒ **article 31** : «Les institutions ont pour finalité d'assurer l'égalité en droits et en devoirs de tous les citoyens et citoyennes en supprimant tous les obstacles qui entravent l'épanouissement de la personne humaine et empêchent la participation effective de tous à la vie politique, économique, sociale et culturelle».

Adhésion aux principaux instruments juridiques continentaux relatifs aux droits des femmes :

- ⇒ La charte africaine des droits de l'homme et des peuples.
- ⇒ Le protocole de la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatifs aux droits des femmes en afrique adoptée le 11 juillet 2003.
- ⇒ Charte africaine des droits et du Bien-etre de l'enfant.



>> Conventions, pactes, protocoles

- **Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide**, adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 09/12/1948. Adhésion de l'Algérie : 31/10/1963.
- **Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale**, ouverte à la signature à New York le 07/03/1966. Ratification : ordonnance n°66-348 du 15/12/1966 JORA n°110 du 30/12/1966 Entrée en vigueur à l'égard de l'Algérie : 15/03/1972.
- **Le pacte international relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels**, adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 16/12/1966. Adhésion : décret présidentiel n°89-67 du 16/05/1989 - JORA n°20 du 17/05/1989 Entrée en vigueur à l'égard de l'Algérie : 12/12/1989.
- **Pacte international relatif aux Droits Civils et Politiques**, adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 16/12/1966. Adhésion : décret présidentiel n°89-67 du 16/05/1989 - JORA n°20 du 17/05/1989 Entrée en vigueur à l'égard de l'Algérie : 12/12/1989.
- **Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux Droits Civils et Politiques**, adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 16/12/1966. Adhésion: décret présidentiel n°89-67 du 16/05/1989 - JORA n°20 du 17/05/1989 Entrée en vigueur à l'égard de l'Algérie: 12/12/1989.
- **Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'Apartheid**, adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 30/11/1973. Ratification : décret n°82-01 du 02/01/1982 - JORA n°01 du 05/01/1982, Entrée en vigueur à l'égard de l'Algérie : 25/06/1986.
- **Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants**, adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 10/12/1984. Ratification : décret n°89-66 du 16/05/1989 - JORA n°20 du 17/05/1989, Entrée en vigueur à l'égard de l'Algérie : 12/10/1989
- **Convention internationale contre l'Apartheid dans les sports**, adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 10/12/1985. Ratification : décret n°88-89 du 03/05/1988 - JORA n°18 du 04/05/1988, Entrée en vigueur à l'égard de l'Algérie : 26/11/1988
- **Convention relative aux Droits de l'Enfant**, adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 20/11/1989. Ratification : décret présidentiel n°92-461 du 19/12/1992 - JORA n°91 du 23/10/1992, Entrée en vigueur à l'égard de l'Algérie : 16/05/1993
- **Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples**, adoptée à Nairobi en juin 1981. Ratification : décret n°87-37 du 03/02/1987 - JORA n°06 du 04/02/1987, Entrée en vigueur à l'égard de l'Algérie : 20/06/1987
- **Convention de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**. Ratification:

Décret Présidentiel n°96-51 du 22 janvier 1996. JORA n°6 du 24/01/1996

- **Protocoles additionnels aux Conventions de Genève du 12/08/1942 relatifs à la protection des victimes des conflits armés internationaux** (protocole I) et non-internationaux (protocole II), signés le 08/06/1977 à Genève. Adhésion : Décret présidentiel n°89-68 du 16/05/1989. Publication: JORA n°20 du 17/05/1989, Entrée en vigueur pour l'Algérie : 16/02/1990,
- **Convention relative au statut des réfugiés**, signée à Genève le 28/07/1951 Ratification : Ratifiée par la France au nom de l'Algérie le 23/06/1954. Déclaration de continuité faite par l'Algérie par lettre n°1121/MAE/DCI du 07/02/1963 signée par le Ministre des Affaires Etrangères, enregistrée auprès du SG/ONU le 21/02/1963.
- **Protocoles relatifs au statut des réfugiés**, signés le 31/01/1967 à New York, Entrée en vigueur pour l'Algérie le 08/11/1967.
- **Convention relative au statut des apatrides**, signée à New York le 28/09/1954. Adhésion : décret n°64-173 du 08/06/1964, Publication : JORA n°57 du 14/07/1964.
- **Convention relative à l'esclavage** signée à Genève le 25/09/1926, amendée par les protocoles signés à New York le 07/12/1953. Adhésion : décret n°63-340 du 11/09/1963, Publication : JORA n°66 du 14/09/1963.
- **Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage**, signée à Genève le 07/09/1953 Adhésion : décret n°63-340 du 11/09/1963, Publication : JORA n°66 du 14/09/1963.
- **Convention pour la répression de la traite des femmes et des enfants**, signée à Genève le 30/05/1921 et amendée par le protocole du 12/11/1947. Adhésion : décret n°63-341 du 11/09/1963, Publication : JORA n°66 du 14/09/1963.
- **Convention relative à la répression de la traite des femmes majeures**, signée à Genève le 11/10/1933 et amendée par le protocole du 12/11/1947. Adhésion : décret n°63-341 du 11/09/1963, Publication : JORA n°66 du 14/09/1963.
- **Arrangement international en vue d'assurer une protection efficace contre le trafic criminel connu sous le nom de Traite des blanches**, signé à Paris le 18/05/1904 et amendé par le protocole du 04/05/1949. Adhésion : décret n°63-341 du 11/09/1963, Publication : JORA n°66 du 14/09/1963.
- **Convention internationale relative à la répression de la traite des blanches**, signée à Paris le 04/05/1910 et amendée par le protocole du 04/05/1949. Adhésion : décret n°63-341 du 11/09/1963, Publication : JORA n°66 du 14/09/1963.
- **Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui**, signée à New York le 21/03/1950. Adhésion : décret n°63-341 du 11/09/1963, Publication : JORA n°66 du 14/09/1963.

>> Population et Famille

L'Algérie compte 48 wilayas, 548 Dairates et 1.541 communes.

Au 1er janvier 2012, la population résidente totale de l'Algérie est de : 37,1 millions d'habitants, dont environ la moitié est de sexe féminin.

La pratique de la contraception consolidée, le recul de l'âge au mariage, la réduction du taux de mortalité générale, ont produit une configuration de la pyramide des âges, marquée par un rétrécissement conséquent de la base en liaison avec la réduction des effectifs des classes jeunes et par un élargissement progressif des classes d'âges plus avancées.

ÉVOLUTION DES PRINCIPALES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES 1990-2011

Années	1990	2000	2007	2008	2009	2010	2011
Population au milieu de l'année (en milliers)	25.022	30.416	34.096	34.591	35.268	35.978	36.717
Nombre de Naissances (en milliers)	775	589	783	817	849	888	910
Nombre de Décès (en milliers)	151	140	149	153	159	157	162

SOURCE : ONS, DÉMOGRAPHIE ALGÉRIENNE 2011

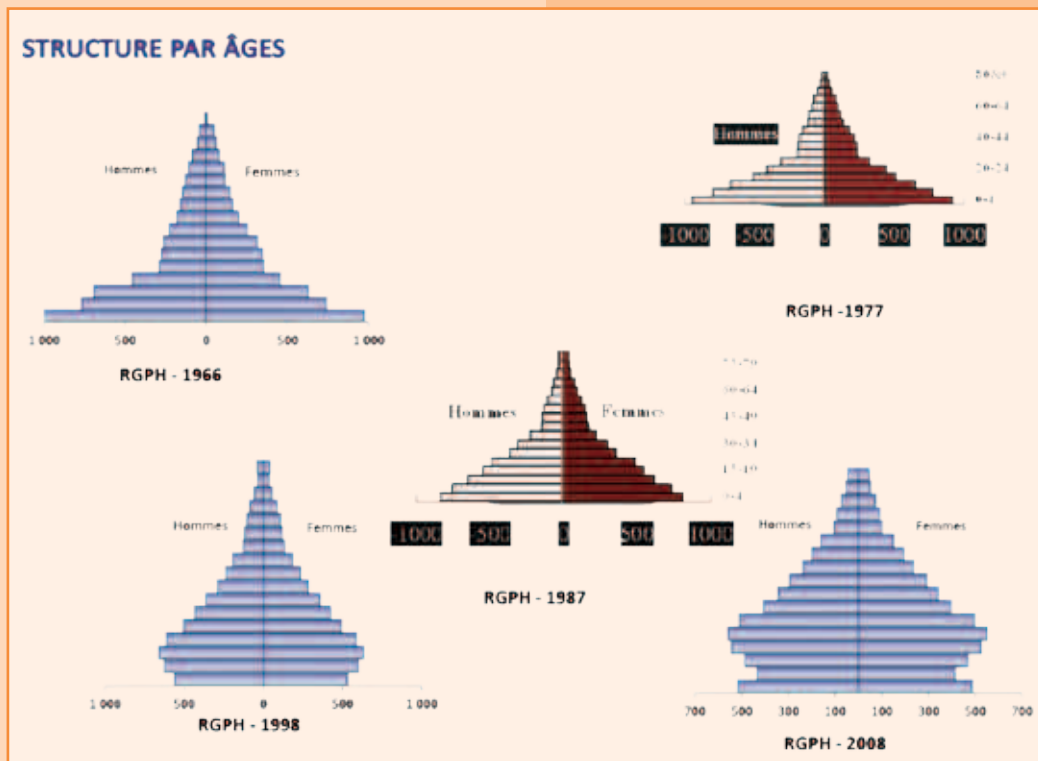
ÉVOLUTION DU NOMBRE MOYEN D'ENFANTS PAR FEMME ÉVOLUTION DE L'INDICE SYNTHÉTIQUE DE FÉCONDITÉ

Indicateur	Années	1990	2002	2005	2008	2010	2011
I.S.F (enfant/femme)		4,50	2,48	2,56	2,81	2,87	2,87

SOURCE : ONS

>> En Algérie

STRUCTURE DE LA POPULATION ALGÉRIENNE À TRAVERS LES 05 RECENSEMENTS DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT : 1966 – 1977 – 1987 – 1998 – 2008



SOURCE : ONS

LA POPULATION DES FEMMES EN ÂGE DE PROCRÉER (15-49 ANS), EST ESTIMÉE À 10,4 MILLIONS EN 2011.

TAUX DE MORTALITÉ INFANTILE ET JUVÉNILE EN 2011

Taux de Mortalité Infantile Masculin (en %)	24.6
Taux de Mortalité Infantile Féminin (en %)	21.6
Quotient de mortalité juvénile Masculin (en %)	28.4
Quotient de mortalité juvénile Féminin (en %)	25.2

SOURCE : ONS DÉMOGRAPHIE ALGÉRIENNE 2011

EVOLUTION DE L'ESPÉRANCE DE VIE À LA NAISSANCE

Evolution de l'espérance de vie à la naissance 1970-2010 (en année)				
	1970	1990	2000	2010
Hommes	52,5	66,3	71,5	75,6
Femmes	52,7	67,3	73,4	77,0
Ensemble	52,6	66,9	72,5	76,3

L'ESPÉRANCE DE VIE MARQUE UNE FORTE CROISSANCE DEPUIS L'INDÉPENDANCE. CEPENDANT CES DERNIÈRES ANNÉES SA PROGRESSION A ÉTÉ IRRÉGULIÈRE.

Evolution de l'espérance de vie à la naissance 2007-2011 (en année)					
	2007	2008	2009	2010	2011
Hommes	74,7	74,8	74,7	75,6	75,7
Femmes	76,8	76,4	76,3	77,0	77,2
Ensemble	75,7	75,6	75,5	76,3	76,4

>> Habitat



L'amélioration des conditions de vie des familles entraîne une réduction de la pénibilité des tâches domestiques assumées par les femmes.

COMMUNITÉS DU LOGEMENT % DES LOGEMENTS DISPOSANT DE COMMUNITÉS

CUISINE	SALLE DE BAIN	TOILETTES	RÉSEAU	GAZ NATUREL	RÉSEAU D'ÉGOUT	RÉSEAU AEP*
88,3	65,2	91,4	94,5	45,8	77,5	80,8

*AEP : Réseau d'adjudication en Eau Potable



>> Education

Le secteur de l'éducation en Algérie permet la prise en charge et l'instruction de

millions d'Algériens. La Constitution algérienne garantit le droit à l'enseignement pour tous. L'évolution du système éducatif algérien est passé par trois périodes : une politique de récupération du système colonial puis des réformes pour affirmer l'indépendance et confirmer le pouvoir national et enfin une politique de gestion des flux.



ÉVOLUTION DU TAUX DE SCOLARISATION À TRAVERS LES RECENSEMENTS GÉNÉRAUX DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT (RGPH)

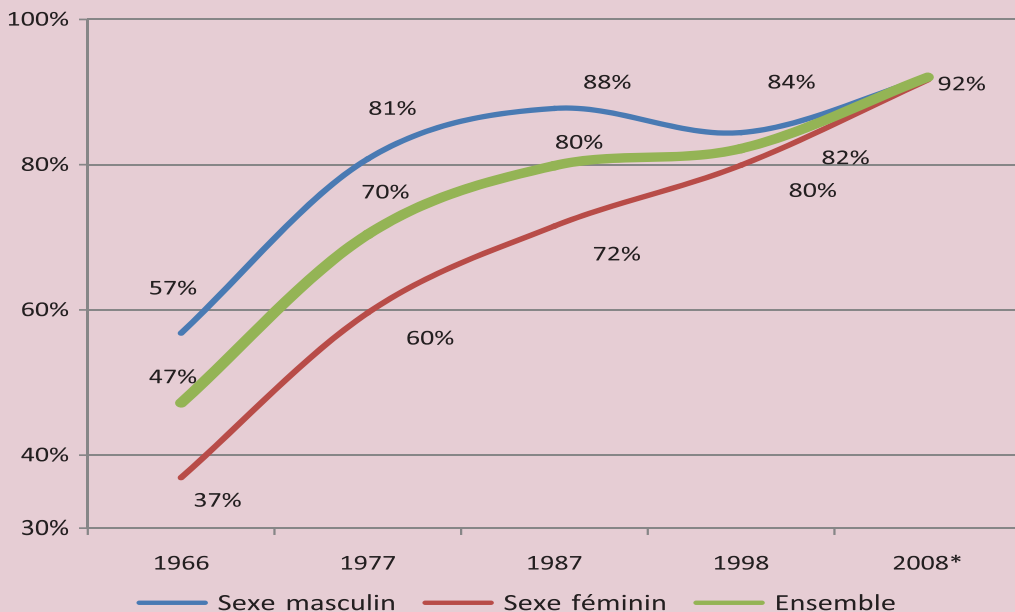
6 - 14 ANS	SEXE	RGPH 1966	RGPH 1977	RGPH 1987	RGPH 1998	RGPH 2008*
	MASCULIN	56,80	80,80	87,75	84,42	92,42
FÉMININ	36,90	59,60	71,56	79,93	91,67	
ENSEMBLE	47,20	70,40	79,86	82,21	92,05	

6 - 15 ANS	SEXE	RGPH 1998	RGPH 2008*
	MASCULIN	83,10	91,58
FÉMININ	78,30	90,63	
ENSEMBLE	80,74	91,12	

Source : ONS (Les 05 recensements généraux de la population et de l'habitat)



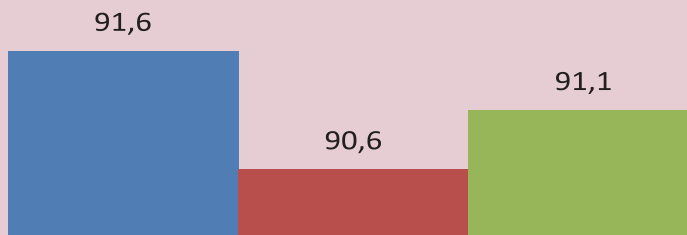
Evolution du taux de scolarisation des 6/14 ans de 1966 à 2008



En 40 ans, le pourcentage des filles scolarisées a été multiplié par 2,5.

Taux de scolarisation des 6-15 ans, par sexe

■ Masculin ■ Féminin ■ Esemble



Taux de scolarisation 2008 en %

Source ONS : RGPH 2008

>> Education

(Nombre de filles/100 garçons) 2000-2010



Source : ONS

EVOLUTION DU TAUX D'ENSEIGNANTS FÉMININS SELON LE CYCLE

Niveau	2007/08	2008/09	2009/10
Primaire	53%	50%	52%
Moyen	55%	58%	59%
Secondaire	51%	51%	53%

Source : Ministère de l'Education Nationale.

Les enseignantes représentent plus de la moitié du corps des enseignants des cycles : primaire, moyen et secondaire.

Ce graphique indique qu'au cycle primaire et moyen le nombre de filles est inférieur à celui des garçons mais que le sex-ratio s'inverse au cycle moyen. Selon une étude menée en 2009¹, cette situation s'expliquerait par les facteurs suivants :

➤ A l'entrée au primaire, le taux de scolarisation des filles est en 2009, légèrement inférieur à celui des garçons. Cette disparité se poursuit dans tout le cycle primaire. Cela semble être dû au fait que les filles qui ne réussissent pas sont retirées de l'école, tandis que les garçons redoublent. Au total cependant les filles réussissent davantage que les garçons et elles sont légèrement plus nombreuses que ces derniers à réussir l'examen de passage vers le cycle moyen.

➤ Les garçons sont toutefois plus nombreux que les filles à avoir accès à l'enseignement moyen. La disparité est particulièrement marquée dans trois wilaya du sud (Ghardaïa, Illizi et Tamanrasset). Néanmoins les filles sont nettement plus nombreuses que les garçons à réussir l'examen de passage au cycle secondaire.

➤ Sur une cohorte de cent élèves scolarisés en 1ère année primaire, un peu plus de la moitié (52%) poursuivent au cycle secondaire. A l'accès au cycle secondaire, la parité s'établit à 142. Dans l'ensemble du cycle elle est de 138 filles pour 100 garçons. Il faut savoir qu'elle se situe au-dessus de 100 depuis les années 90. Le taux de réussite des filles au baccalauréat est supérieur à celui des garçons.

1. M.Boussena, B.Lakhdar, C. Zahi, H.Tiliouine, G.Rachedi-Kerroucha «Analyse de la situation de l'éducation en Algérie»; rapport réalisé en 2009 pour l'UNICEF.

MATIÈRES ENSEIGNÉES PAR LES ENSEIGNANTES DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN 2009/2010

MATIERES	2009/2010	
	TOTAL	DONT FEMMES
MATHEMATIQUES	21 634	11 423
PHYSIQUES & TECHNOLOGIE (EDUCATION TECHNOLOGIQUE)	14 941	7 419
SCIENCES NATURELLES	13 972	8 908
SCIENCES SOCIALES	13 152	7 674
LETTRES ARABES	27 020	17 876
LANGUE FRANCAISE	21 545	15 180
LANGUE ANGLAISE	13 277	10 203
DESSIN	2 558	954
MUSIQUE	1 633	696
EDUC. PHYS. & SPORT.	8 054	681
INFORMATIQUE	161	70
TAMAZIGHT	612	411
TOTAL	138 559	81 495

Source : Ministère de l'Education Nationale

Les enseignantes sont le plus représentées dans les filières de lettres arabes, langue française et langue anglaise



>> ANALPHABETISME ALPHABETISATION

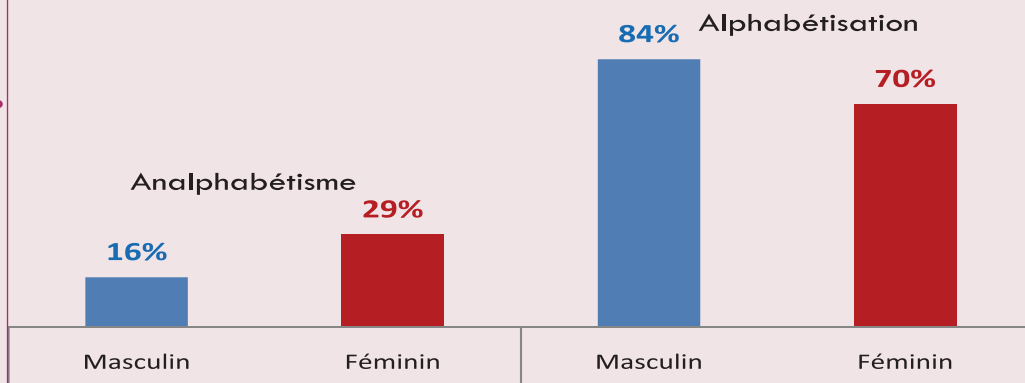
Une étude récente, rendue publique par le Centre Nationale d'Études et d'Analyses pour la Population et le développement,

a montré que le taux d'illettrisme se situe actuellement autour de 20% et baissera à moins de 12% en 2018, il était à 14% avant 1830 alors qu'il culminait, à l'aube de l'Indépendance en 1962, à 85%.

Les autorités algériennes, grâce aux efforts des instances officielles et des associations de la société civile, ont gagné au moins sur un front : faire reculer le taux d'analphabétisme à des seuils «acceptables» au niveau mondial, il baissera à 12% en 2018. Il était de 22% au dernier recensement de 2008", soit déjà le plus bas taux enregistré, à la même période, dans les pays du tiers-monde (26%) et dans les pays arabes (35%).



Taux d'Analphabétisme et taux d'Alphabétisation de la population âgée de 10 ans et plus, selon le sexe au recensement de 2008



SOURCE : O.N.S / EXPLOITATION EXHAUSTIVE DU RGPH 2008.



TAUX D'ANALPHABÉTISME DE LA POPULATION ÂGÉE DE 10 ANS ET PLUS DES MÉNAGES ORDINAIRES ET COLLECTIFS SELON LA WILAYA DE RÉSIDENCE ET LE SEXE AU RECENSEMENT DE 2008

WILAYA	MASCULIN	FÉMININ	WILAYA	MASCULIN	FÉMININ
01-ADRAR	14,1	32,3 ²	25-CONSTANTINE	10,1	19,3
02-CHLEF	19,0	35,4	26-MEDEA	19,2	35,2
03-LAGHOUAT	21,3	31,4	27-MOSTAGANEM	20,2	41,6
04 - OUM-EL-BOUAGHI	16,8	30,6	28 - M'SILA	20,6	33,8
05-BATNA	15,6	31,0	29-MASCARA	20,4	35,3
06-BEJAIA	14,4	34,4	30-OUARGLA	10,1	20,8
07-BISKRA	17,6	31,1	31-ORAN	11,0	19,7
08-BECHAR	9,2	19,6	32 - EL-BAYADH	24,6	36,6
09-BLIDA	11,4	19,7	33-ILLIZI	12,2	26,8
10-BOUIRA	14,2	30,9	34 - BORDJ-BOU-ARRE-RIDJ	15,3	30,5
11-TAMANRASSET	17,0	32,8	35-BOUMERDES	12,9	24,4
12-TEBESSA	19,0	35,9	36-EL-TARF	14,4	26,4
13-TLEMCEN	16,6	30,5	37-TINDOUF	19,0	27,7
14-TIARET	23,2	37,0	38-TISSEMSILT	23,0	42,8
15-TIZI-OUZOU	12,6	31,4	39 - EL-OUED	12,6	23,3
16-ALGER	7,5	15,7	40-KHENCHELA	22,4	39,5
17-DJELFA	29,7	41,6	41-SOUK-AHRAS	18,4	32,0
18-JIJEL	13,0	29,2	42-TIPAZA	15,3	26,0
19-SETIF	14,7	29,9	43-MILA	16,2	30,2
20-SAIDA	21,1	36,1	44 - AIN-DEFLA	19,7	37,0
21-SKIKDA	14,6	28,3	45-NAAMA	22,4	34,4
22 - SIDI-BEL-ABBES	15,0	26,1	46-AIN-TEMOUCHENT	15,6	25,5
23-ANNABA	10,2	18,6	47-GHARDAIA	8,5	18,1
24-GUELMA	16,4	28,5	48-RELIZANE	22,6	40,4
ALGERIE	15,6	29,0	SOURCE : O.N.S / EXPLOITATION EXHAUSTIVE DU RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT (RGPH 2008).		

Le taux d'analphabétisme féminin est très inégal selon la wilaya : il varie de 15,7% à Alger à plus de 40% à Mostaganem, Djelfa et Relizane.



>> ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

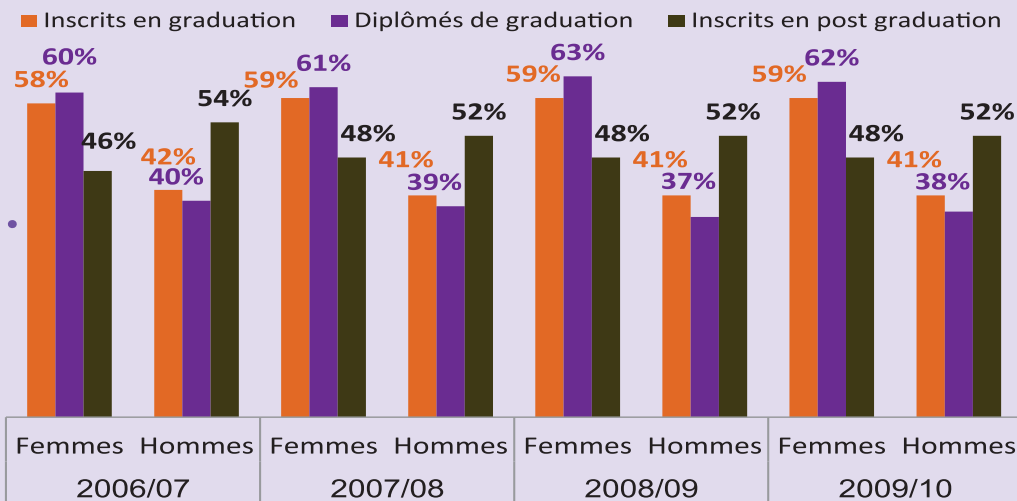
Lepourcentage des filles en graduation est plus im-

portant que celui des garçons 59% VS 41%. Les filles diplômées en graduation sont 62% en moyenne pour 41% pour les garçons.

-Lepourcentage de garçons 52% inscrits en post graduation est plus important que celui des filles 48%.

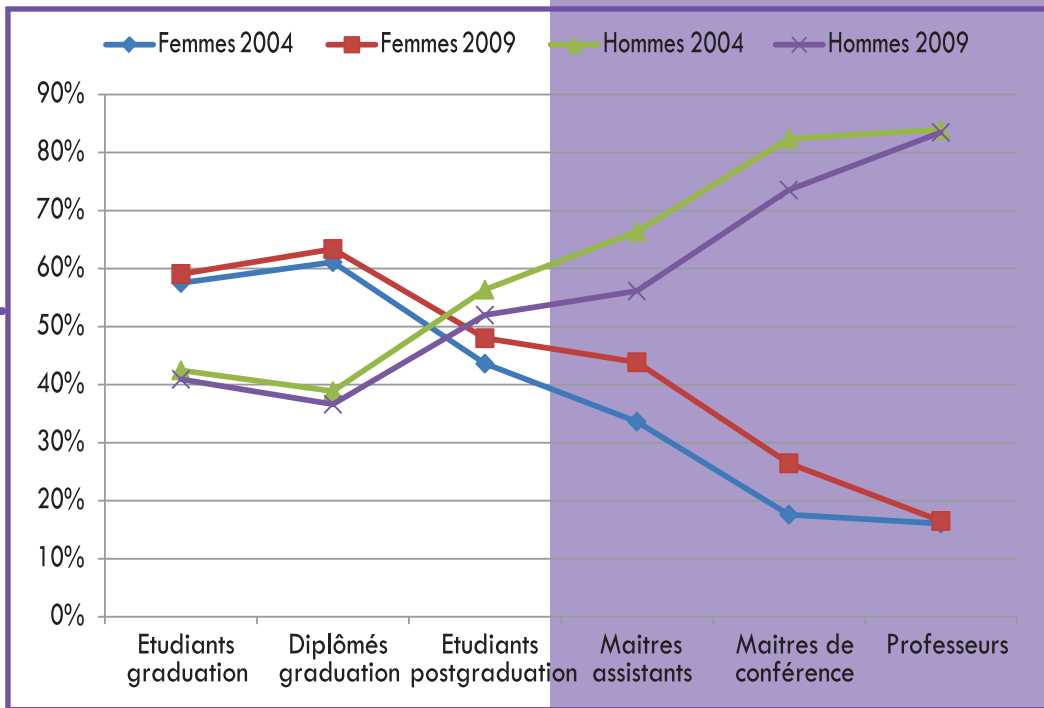


ETUDIANTS RELEVANT DU MESRS DE 2006 À 2010.



SOURCE : MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE





Source : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Les femmes sont bien représentées en graduation. Elles accusent une nette diminution au niveau de la post graduation

Source ONS : RGPH 2008



>> Santé

Au lendemain de l'indépendance, l'Algérie disposait de moins de 500 médecins (dont 50% d'Algériens) pour couvrir une population de 10,5 millions d'habitants.

Les indicateurs sanitaires de l'époque se caractérisaient par une mortalité infantile élevée (180 ‰), une espérance de vie qui n'atteignait pas 50 ans et des maladies transmissibles sévissant à l'état endémique, d'une ampleur sans égale, responsables d'une importante cause de décès et de handicaps. La deuxième décennie après l'indépendance a été marquée par trois faits majeurs :

- l'instauration de la gratuité des soins (janvier 1974), ce qui a favorisé un développement de l'accès de la population aux services de soins;
- la réforme des études médicales visant à la fois l'amélioration de la qualité de l'enseignement et le renforcement de l'encadrement, ce qui a permis de disposer d'un grand nombre de praticiens;
- la création du secteur sanitaire, pivot de l'organisation du système national de santé.

SANTÉ MATERNELLE-

➔ Suivi des grossesses- consultations prénatales

89,4 % EN 2006 (MICS3) DES FEMMES ENCEINTES, DE 15 À 49 ANS, ONT EU AU MOINS, UNE CONSULTATION PRÉNATALE EN MILIEU QUALIFIÉ

9,7% EN 2006 (MICS3) DES FEMMES ENCEINTES DE 15 À 49 ANS N'ONT EU AUCUNE CONSULTATION PRÉNATALE.

➔ Accouchements en milieu assisté

95,3 % EN 2006² DES ACCOUCHEMENTS SE FONT EN MILIEU ASSISTÉ (98,1% EN MILIEU URBAIN ET 92% EN MILIEU RURAL.)



➔ Age moyen à l'accouchement

L'ÂGE MOYEN À L'ACCOUCHEMENT EST DE 31.6 ANS EN 2011

➔ Evolution de l'âge moyen à l'accouchement

ANNÉE	1990	2002	2005	2008	2010	2011
AMA	29,5	32,0	31,9	31,9	31,7	31,6

➔ Les femmes et l'allaitement maternel

LA PROPORTION DES MÈRES QUI ALLAIENT LEUR ENFANT, DANS L'HEURE QUI A SUIVI LA NAISSANCE, EST DE 55 % EN 2002³ (EASF) ET 49,5 % EN 2006²

➔ Contraception

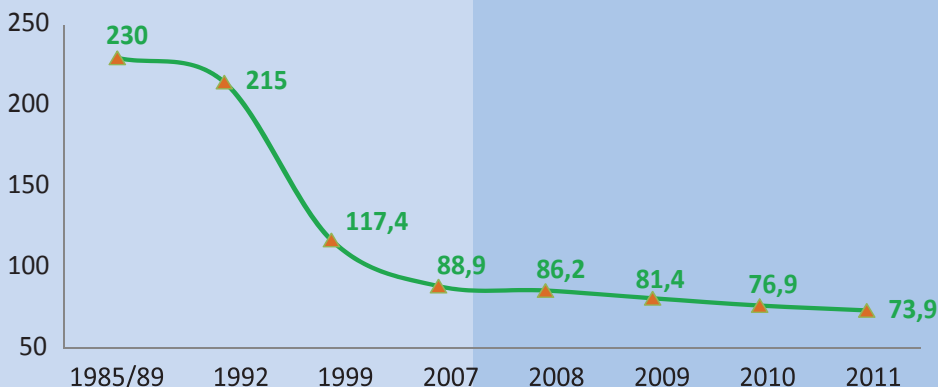
1983 : MISE EN PLACE DU PREMIER PROGRAMME DE MAÎTRISE DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE (PNMCD).

L'INTERRUPTION THÉRAPEUTIQUE DE GROSSESSE EST RÉGLEMENTÉE

LA PRÉVALENCE CONTRACEPTIVE CHEZ LES FEMMES DE 15 À 49 ANS, TOUTES MÉTHODES CONFONDUES, EST DE 61,4 % DONT 52% POUR LES MÉTHODES MODERNES

MORTALITÉ MATERNELLE

Evolution du taux de mortalité maternelle (P 100 000 naissances vivantes)



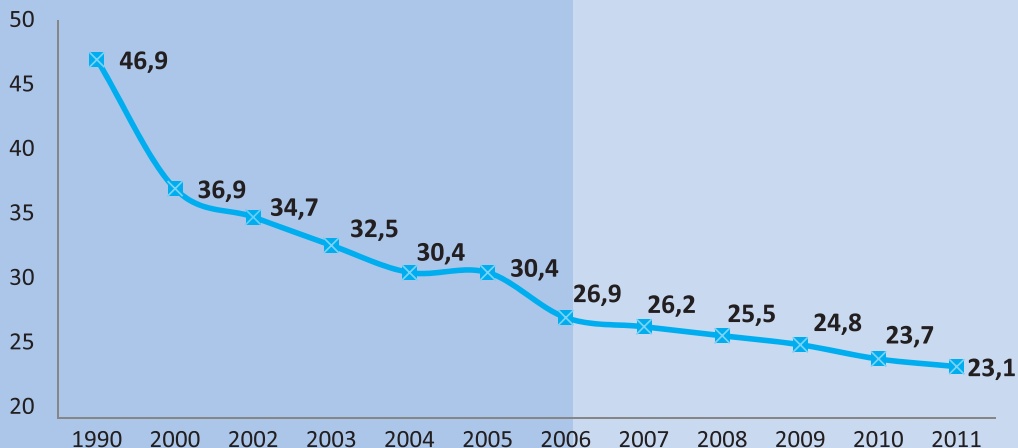
Source ONS Pour l'année 2011, il s'agit d'une estimation

LA MORTALITÉ MATERNELLE A DIMINUÉ DE 157 POINTS, EN PRESQUE 25 ANS

3. EASF : ENQUÊTE ALGÉRIENNE SUR LA SANTÉ DE LA FAMILLE (2002)

MORTALITÉ INFANTILE

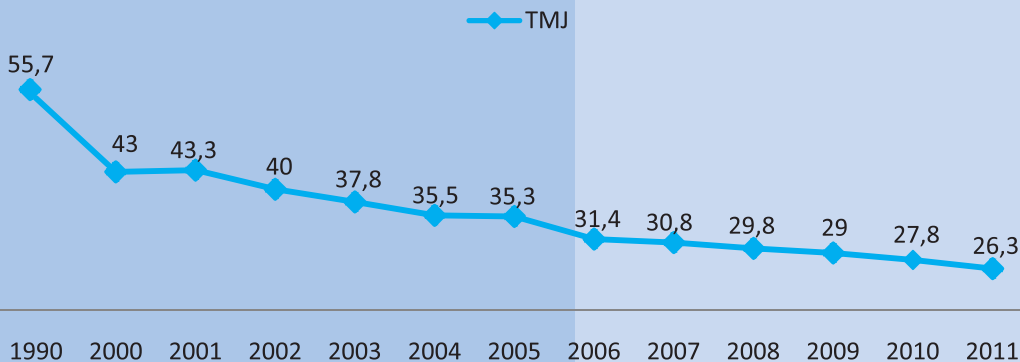
Evolution des taux de mortalité infantile (P1000 naissances vivantes)



LE TAUX DE MORTALITÉ INFANTILE A DIMINUÉ DE 24 POINTS EN 20 ANS

➤ Mortalité juvénile

Evolution des taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans
(Probabilités de décéder avant l'âge de 5 ans) (p 1000)



Source ONS Pour l'année 2011, il s'agit d'une estimation

LE TAUX DE MORTALITÉ DES ENFANTS DE MOINS DE 05 ANS A DIMINUÉ DE 29,4 POINTS EN 20 ANS

PERSONNEL MÉDICAL⁵ DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

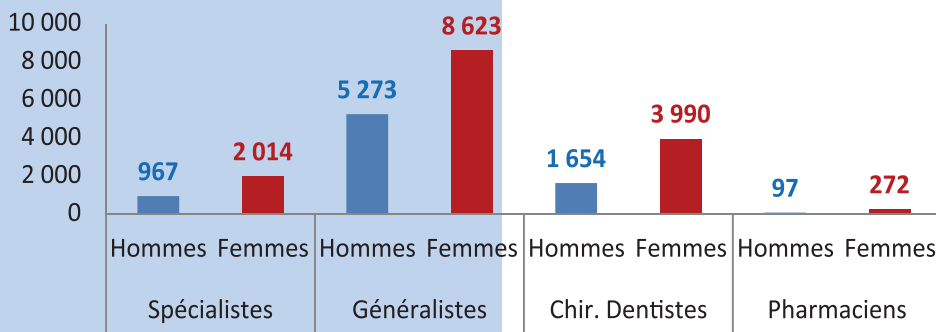
Personnel médical⁴ dans les établissements de santé - Année - 2009

ETABLISSEMENT	SPÉCIALISTE		GÉNÉRALISTE		CHIR. DENTISTE		PHARMACIEN		TOTAL	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
CHU ANNÉE 2009	428	795	246	606	20	64	11	65	705	1.530
EHS ANNÉE 2009	311	534	133	437	11	35	19	57	474	1.063
EPSP/2009	228	685	4.894	7.580	1.623	3.891	67	150	6812	12306
TOTAL/2009	967	2014	5273	8623	1654	3990	97	272	7991	14899

SOURCE : CONSTRUIT À PARTIR DE DONNÉES DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA POPULATION ET DE LA RÉFORME HOSPITALIÈRE.

LES PRATICIENS MÉDICAUX FÉMININS REPRÉSENTENT PRESQUE LE DOUBLE DE L'EFFECTIF MASCULIN DU MÊME CORPS.

Effectifs du personnel médical dans les établissements publics de santé - Année - 2009



Source : Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière.

4. *NON COMPRIS LES PROFESSEURS, DOCENTS, MAÎTRES ASSISTANTS ET LES RÉSIDENTS. ON COMPTE : 101 PROFESSEURS, 57 DOCENTS, 407 MAÎTRES ASSISTANTS, 1.412 RÉSIDENTS -ENQ INSP 2003

>> VIOLENCES A L'EGARD DES FEMMES

RECUEIL DE DONNÉES SUR LE PHÉNOMÈNE DE LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES

• 2005 : ÉTUDE SUR 9.000 CAS DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE QUI SE SONT

ADRESSÉES AUX SERVICES DE SANTÉ, À LA POLICE, À LA JUSTICE, À LA DAS OU À DES ASSOCIATIONS, RÉALISÉE PAR L'INSP.

• LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SURETÉ NATIONALE MET EN PLACE DES STATISTIQUES DES CAS DE VIOLENCES À L'ÉGARD DES FEMMES AYANT DONNÉ LIEU À DES PLAINTES.

• 2006 : ENQUÊTE NATIONALE DE PRÉVALENCE DE LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES EN ALGÉRIE RÉALISÉE PAR LE MINISTÈRE CHARGÉ DE LA CONDITION FÉMININE.

• 2008 : MISE EN RÉSEAU DES CENTRES ASSOCIATIFS D'ÉCOUTE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE ET CONSTITUTION D'UNE BASE DE DONNÉES DES CAS QUI S'ADRESSENT À CES CENTRES, LE RÉSEAU BALSAM AVEC ANALYSE ANNUELLE EN 2010, 2011, 2012 DES CAS RECUEILLIS.

Violence contre les femmes
J'en parle

**avant de ne plus
pouvoir le faire**

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE CES ÉTUDES

ENQUÊTE INSP 2005

- UNE FEMME SUR DEUX EST ÂGÉE ENTRE 23 ANS ET 40 ANS.
- 26,8% SONT ANALPHABÈTES, 26,2% DE NIVEAU MOYEN, 19,8% DE NIVEAU SECONDAIRE ET 5,6% DE NIVEAU SUPÉRIEUR.
- DANS LES TROIS QUARTS DES CAS, LA VICTIME EST AGRESSÉE AU DOMICILE CONJUGAL, EN MAJORITÉ PAR L'ÉPOUX.
- 5% DE VIOLENCE SEXUELLE DONT 2,5% QUALIFIÉ DE VIOLS.
- LES FEMMES APPARTENANT AUX CATÉGORIES DÉFAVORISÉES DE LA SOCIÉTÉ SONT PLUS VULNÉRABLES.



RÉSEAU NATIONAL DES CENTRES D'ÉCOUTE



Les données recueillies dans le cadre du réseau confirment les résultats des enquêtes précédentes et apportent des précisions :

- Importance des violences conjugales.
- Les femmes mariées par Fatiha sans actes de mariage sont plus sujettes que les autres à toutes les formes de violence.
- Les femmes dont le célibat se prolonge deviennent de nouvelles cibles des violences familiales
- Les cas d'inceste ne sont pas du tout exceptionnels.

ENQUÊTE NATIONALE DE PRÉVALENCE

- Le taux global de violences enregistré dans la famille est de 17,4%. Ce sont les violences verbales qui dominent avec 16%, les violences physiques 5,2%, les attouchements 1,9% et les rapports sexuels forcés 0,6%. L'âge, le chômage, la promiscuité (les poly familles) et la précarité (logement précaire) sont les principaux facteurs aggravants des violences au sein de la famille et belle-famille.
- Les couples, qu'ils soient mariés ou non, présentent un taux global de violences de 15,2% (verbale 19,1%, pressions psychologiques 31,3%, violence psychologiques 2,5%, physique 9,4%, sexuelle 10,9%).
- Dans les espaces publics, le taux global de violence est de 7,31%. Les taux se répartissent comme suit : les violences physiques (6,5%), verbales (6,0%) les attouchements et pelotages (5,0%) et enfin les rapports sexuels forcés (0,6%).
- La violence au travail est essentiellement verbale avec un taux de 12,1% ensuite physique avec 2,5%, les pelotages et harcèlements avec 1,6% et 1% de rapports sexuels forcés.



>> CULTURE

La culture algérienne est riche, variée et très ancienne, chaque région, chaque ville ou oasis constitue un espace culturel particulier.

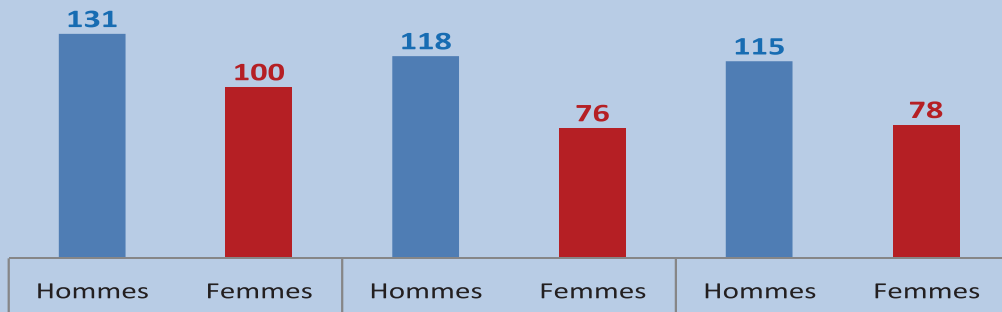
La Kabylie, les Aurès, l'Algérois, les Hauts plateaux, la vallée du Mزاب, le Hoggar, la Saoura, l'Oranie sont chacune des régions avec des particularités culturelles et parfois linguistiques. Les premières manifestations culturelles sont vieilles de milliers d'années, tels les fascinants témoignages d'art rupestre du Tassili n'Ajjer, en passant par tous les beaux édifices érigé tout au long de l'histoire de notre pays, en arrivant à l'artisanat toujours très présent et richissime. L'art algérien reflète les chapitres d'histoire qu'a traversé notre pays et les différentes influences qu'il a eu.



LE NOMBRE D'ÉTUDIANTS EN FORMATION ARTISTIQUE SUPÉRIEURE EST FAIBLE ET LE NOMBRE DE FILLES EST INFÉRIEUR À CELUI DES GARÇONS.

RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS EN FORMATION ARTISTIQUE SUPÉRIEURE

ÉTUDIANTS EN FORMATION DANS LES DES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION ARTISTIQUE SUPÉRIEURE
- ANNÉES UNIVERSITAIRES 2006/07 À 2008/09 -



Source : MESRS

>> Emploi⁵ /chomage

La législation du travail bannit toute forme de discrimina-

tion liée au sexe :



- ⊕ L'égalité des salaires est un droit acquis aux femmes depuis l'indépendance.
- ⊕ La législation intègre des mesures spécifiques de protection de la femme :
- ⊕ L'interdiction du travail de nuit.
- ⊕ L'interdiction de l'emploi un jour de repos légal.
- ⊕ L'interdiction de l'emploi aux travaux dangereux, insalubres ou nuisibles à leur santé.
- ⊕ L'interdiction du licenciement en période pré et post natale.
- ⊕ Le bénéfice des heures d'allaitement.
- ⊕ Le congé de maternité de quatorze semaines avec maintien intégral du salaire de poste.

CARACTÉRISTIQUES DES FEMMES ACTIVES ÉCONOMIQUEMENT PAR RAPPORT À CELLES DES HOMMES

Evolution de la population active féminine entre 1977 et 2011

	1977	1987	1991	2001	2011
Population active féminine	159.544	430.330	623.910	1.288.000	1.885.000
Population active totale	3.047.952	5.341.102	5.958.520	8.568.000	10.662.000
% population active féminine / population active totale	5,2	8,1	10,5	15,0	17,7

Source : ONS Enquête emploi auprès des ménages - 2011 - Collections statistiques n°173

Le nombre de femmes actives a triplé en 20 ans. Cependant la population active (c'est-à-dire la population qui travaille ainsi que les chômeurs) reste très majoritairement masculine. La part des femmes dans la population active est passée de 5,2% en 1977 à 17,7% en 2011.

5. Emploi/Chômage, Incidence du chômage de longue durée : Pourcentage de la population en chômage depuis un an ou plus par rapport au total des chômeurs

>> Emploi-Chomage

Que font les femmes de plus de 15 ans ?

Situation individuelle de la population âgée de 15 ans et plus selon le sexe (En milliers)

Population	Masculin	Féminin	Total
Population active	8.777	1.885	10.662
Occupés	8.038	1.561	9.599
Chômeurs	739	324	1.063
Population inactive	4.657	11.344	16.001
Femmes au foyers	-	8.190	8.190
Etudiants/ Ecoliers	1.752	2.076	3.828
Retraités/ Pensionnés	1.505	652	2.157
Autre inactifs	1.400	426	1.826
Population de 15 ans et +	13.434	13.229	26.663

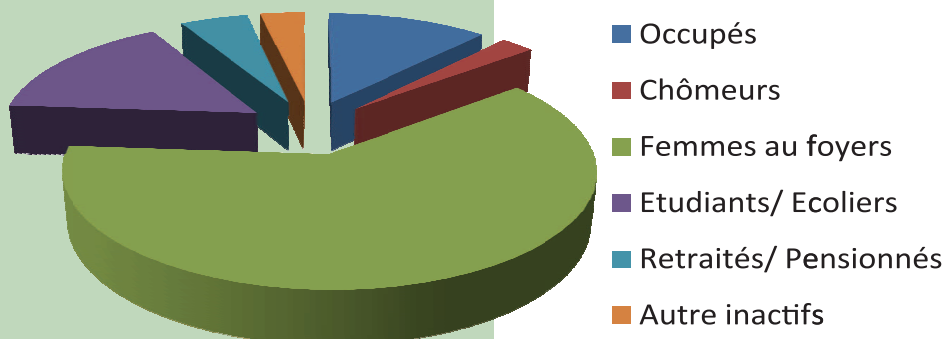
Source : ONS Enquête emploi auprès des ménages-2011

La plus grande partie (8,19 millions) est femme au foyer; 2,076 millions vont à l'école ou à l'université.

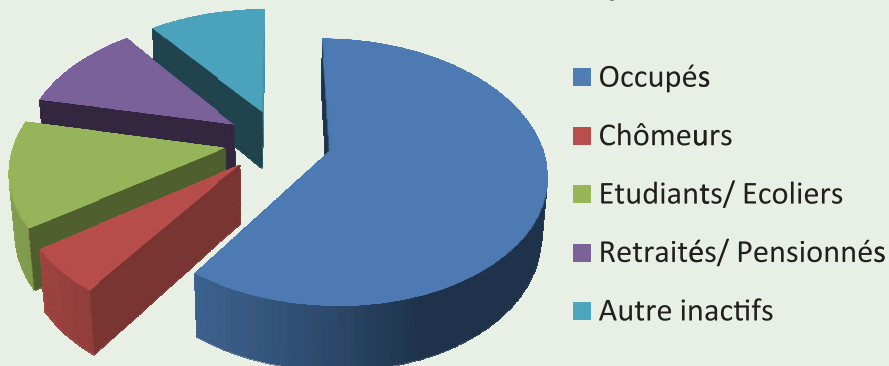
Sur les 1.885.000 femmes actives : 1.561.000 femmes travaillent et 324.000 sont au chômage.

Parmi les inactives, la majorité sont au foyer ou poursuivent des études, et 652.000 sont retraitées ou pensionnées, mais, parmi ces inactives, 697.000, sans être à la recherche d'un travail, souhaiteraient néanmoins travailler.

Situation individuelle des femmes de plus de 15 ans



Situation individuelle des hommes de plus de 15 ans



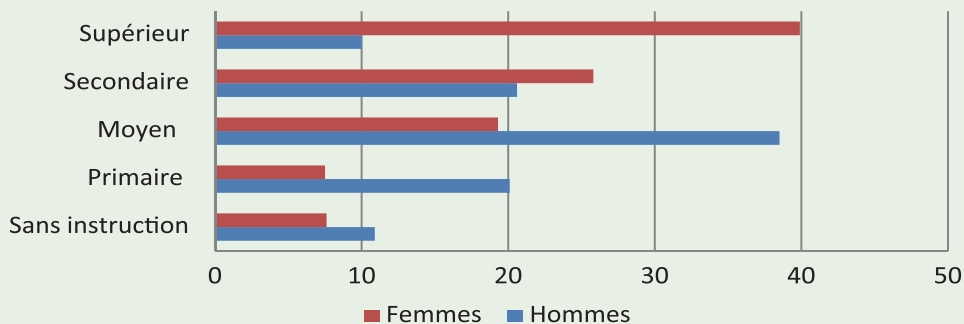
NIVEAU D'INSTRUCTION DES FEMMES ACTIVES ÉCONOMIQUEMENT PAR RAPPORT À CELLES DES HOMMES

NIVEAU D'INSTRUCTION DES ACTIFS HOMMES ET FEMMES (STRUCTURE EN %)

Niveau	Hommes	Femmes	Ensemble
Sans instruction	10,9	7,6	10,3
Primaire	20,1	7,5	17,9
Moyen	38,5	19,3	35,1
Secondaire	20,6	25,8	21,5
Supérieur	10,0	39,9	15,2
Total	100,0	100,0	100,0

Source : ONS Enquête emploi auprès des ménages-2011- Collections statistiques n°173

Niveau d'instruction des actifs masculins et féminins (structure en %)



>> Emploi-Chomage

Le nombre de femmes actives augmente avec leur niveau d'instruction : sur 100 femmes actives, 40 ont un niveau supérieur, alors que 10% seulement des hommes actifs ont un niveau supérieur.

La proportion de femmes actives croît avec leur niveau de diplôme :

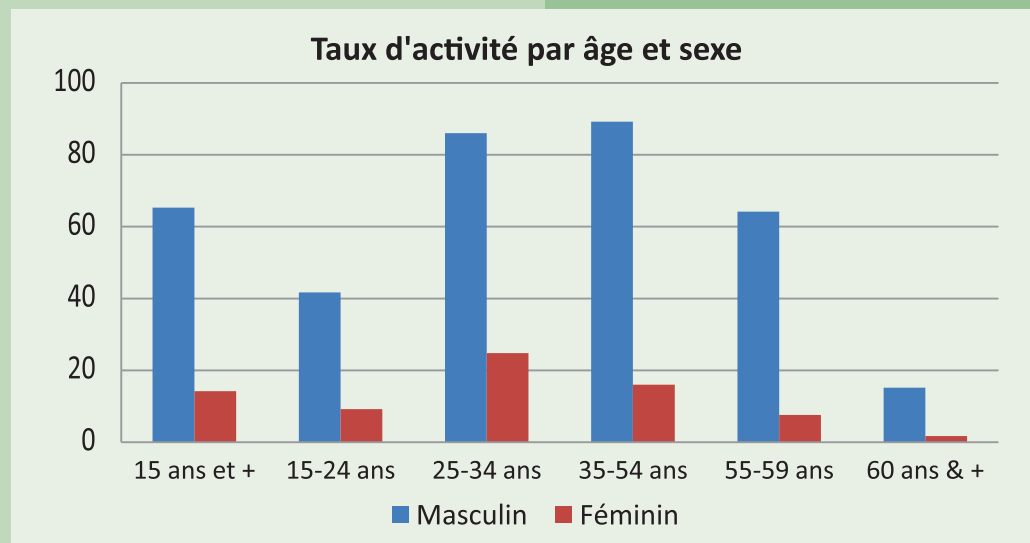
On compte 75% de femmes actives parmi les femmes ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur au cours des cinq dernières années.

CARACTÉRISTIQUES D'ÂGE DES FEMMES ACTIVES ÉCONOMIQUEMENT PAR RAPPORT À CELLES DES HOMMES

TAUX DE PARTICIPATION À LA FORCE DE TRAVAIL (TAUX D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE)

Tranche d'âge	Masculin	Féminin	Total
15 ans et +	65,3	14,2	40,0
15-24 ans	41,7	9,2	25,8
25-34 ans	86,0	24,8	55,6
35-54 ans	89,2	16,0	52,0
55-59 ans	64,2	7,6	38,5
60 ans & +	15,2	1,7	8,5

Source : ONS Enquête emploi auprès des ménages-2011



Près d'une femme de 25 à 34 ans sur quatre travaille ou cherche du travail; c'est à cet âge que le taux d'activité des femmes, c'est-à-dire le nombre de femmes actives par rapport au nombre de femmes du même âge, est le plus élevé. Chez les hommes, on voit que plus de 85% des hommes qui ont entre 25 et 54 ans sont actifs.

DANS QUEL SECTEUR LES FEMMES TRAVAILLENT-ELLES ?

RÉPARTITION DES OCCUPÉS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET LE SEXE (EN MILLIERS)

Secteur d'activité	Féminin		Total occupés	
	Effectif	%	Effectif	%
Agriculture	46	3,0	1.034	10,8
Industrie extractive	12	0,8	192	2,0
Industrie manufacturière	336	21,5	1.175	12,2
Construction	24	1,6	1.595	16,6
Commerce	58	3,7	1.232	12,8
Transport et communication	33	2,1	627	6,5
Autres services marchands	67	4,3	323	3,4
Autres services non marchands	984	63,1	3.421	35,6
Total	1.561	100,0	9.599	100,0

Source : ONS Enquête emploi auprès des ménages-2011

Sur 1.561.000 femmes qui travaillent 63% sont dans l'administration (éducation, santé...) et 21% dans l'industrie manufacturière.

Parmi les 1.561.000 femmes qui travaillent, 467.000 sont en sous emploi par rapport au temps de travail⁶, soit un taux de sous emploi de 30%, tandis que chez les hommes le taux de sous-emploi⁷ est inférieur à 16%.

6. Il s'agit des personnes occupées ayant travaillé moins de 40 heures hebdomadaires durant la période de référence et qui ont déclaré être disponibles à travailler un nombre d'heures additionnelles moyennant une augmentation de leur revenu

7. Le taux de sous emploi est le rapport entre la population en sous emploi et la population pourvue d'un emploi.

>> Emploi-Chomage

PROFESSIONS DES FEMMES QUI TRAVAILLENT

Elles sont particulièrement nombreuses dans les professions intellectuelles et scientifiques où elles représentent 47% des effectifs.

RÉPARTITION DE LA POPULATION OCCUPÉE SELON LE SEXE ET LE GROUPE DE PROFESSIONS* (EN MILLIERS)

GROUPE PROFESSIONNEL	Féminin		Total des occupés	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Directeurs, cadres de direction et gérants	26	1,7	270	2,8
Professions intellectuelles et scientifiques	478	30,6	1.012	10,5
Professions intermédiaires	210	13,4	500	5,2
Employés de type administratifs	223	14,3	529	5,5
Personnel de services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	165	10,6	2612	27,2
Agriculteurs, ouvriers qualifiés de l'agriculture, sylviculture et pêche	35	2,2	833	8,7
Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	299	19,2	1.955	20,4
Conducteurs d'installation et de machines et ouvriers de l'assemblage	9	0,6	712	7,4
Professions élémentaires	113	7,2	1.035	10,8
ND	2	0,1	141	1,5
Total	1.561	100,0	9.599	100,0

(*) Groupe de profession CITP 2008

Source : ONS Enquête emploi auprès des ménages-2011- Collections statistiques n°173

On notera que bien que les femmes qui travaillent soient nettement plus diplômées que les hommes, la proportion parmi elles de directrices et cadres dirigeants est nettement moindre : moins de 10%.



SITUATION DANS LA PROFESSION ET AFFILIATION À LA SÉCURITÉ SOCIALE (EN MILLIERS)

Situation dans la profession	Affiliés à la sécurité sociale		Non affiliés*		Effectif total
	Effectif	%	Effectif	%	
Sexe : Ensemble					
Employeurs	180	54,7	150	45,3	330
Indépendants	461	17,5	2.173	82,5	2.633
Salariés permanents	3.278	94,8	178	5,2	3.456
Salariés non permanents + apprentis	1.299	43,6	1.679	56,4	2.978
Aides familiaux	9	4,4	193	95,6	202
Total	5.227	54,4	4.372	45,6	9599
Sexe : Masculin					
Employeurs	166	54	141	46	307
Indépendants	432	18,9	1.858	81,1	2.291
Salariés permanents	2.632	94,4	157	5,6	2.789
Salariés non permanents + apprentis	907	36,5	1.576	63,5	2.484
Aides familiaux	9	5,1	159	94,9	168
Total	4.146	51,6	3.892	48,4	8.038
Sexe : Féminin					
Employeurs	15	63,5	8	36,5	23
Indépendantes	28	8,3	314	91,7	343
Salariées permanentes	646	96,8	22	3,2	667
Salariées non permanentes + apprenties	392	79,3	102	20,7	494
Aides familiales	0	1	34	99	34
Total	1.081	69,2	480	30,8	1.561

*Légalement toutes les personnes qui travaillent devraient être affiliées à la sécurité sociale, pourtant près de la moitié des hommes et 31% des femmes ne le sont pas.

On compte 23 000 femmes employeurs (chefs d'entreprise) soit 7% du total des employeurs.

SITUATION MATRIMONIALE DES FEMMES QUI TRAVAILLENT (EN MILLIERS)

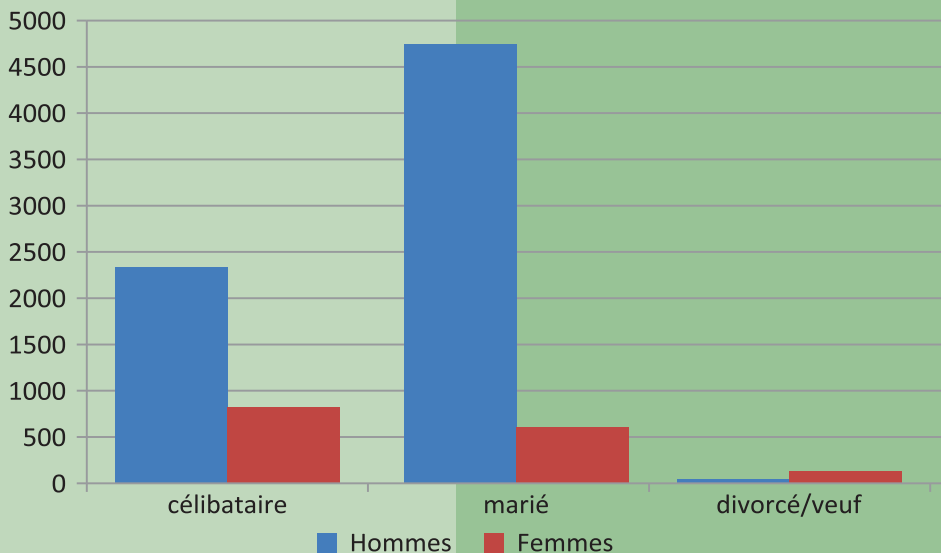
	Célibataire		Marié		Divorcé/veuf		Ensemble	
Femmes	821	53%	605	39%	135	9%	1561	100%
Hommes	2340	29%	4751	59%	47	1%	8038	100%

Source : ONS enquête emploi 2011

62% des femmes qui travaillent sont célibataires ou divorcées, contre 30% des hommes qui travaillent.

>> Emploi-Chomage

Nombre d'occupés selon la situation matrimoniale et le sexe



LIEU DE TRAVAIL

Les trois quart des femmes occupées travaillent dans un établissement, 20% (311.000) travaillent à domicile.

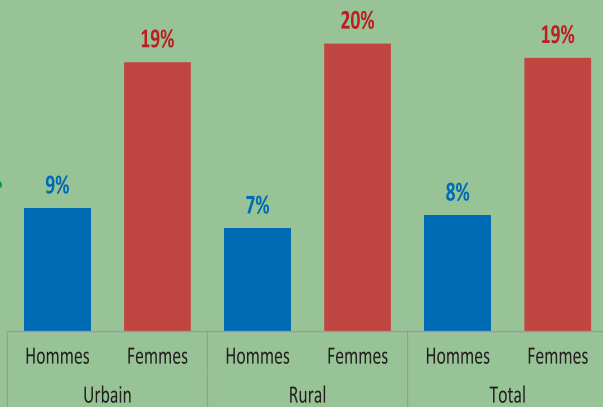
SECTEUR JURIDIQUE

RÉPARTITION DES OCCUPÉS SELON LE SEXE ET LE SECTEUR JURIDIQUE (EN MILLIERS)

Sexe	Public		Privé/Mixte		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Masculin	2.908	75,7	5.131	89,1	8.038	83,7
Féminin	935	24,3	625	10,9	1.561	16,3
Total	3.843	100,0	5.756	100,0	9.599	100,0

Les femmes qui travaillent exercent majoritairement dans le secteur public, alors que les hommes exercent très largement dans le privé.

↳ Chômage en milieu urbain et en milieu rural



Source : ONS : Enquête Emploi 2010

Le taux de chômage des femmes en milieu rural est 3 fois plus important que celui des hommes.

Le taux de chômage des femmes en milieu urbain est 2 fois plus important que celui des hommes.

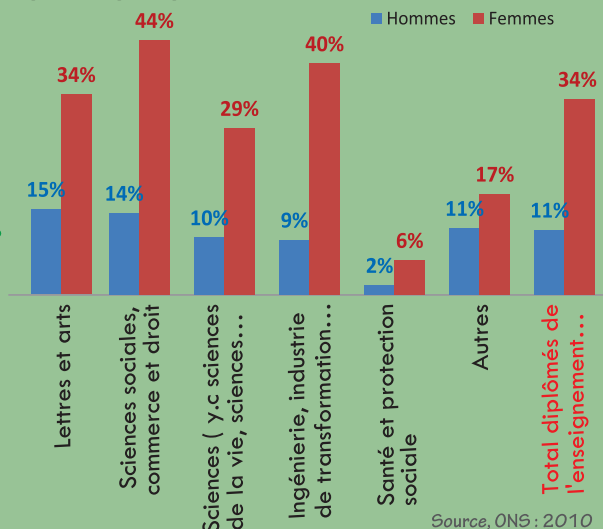
↳ Chômage et niveau d'instruction

Le chômage touche davantage les universitaires et plus particulièrement les diplômés :

Le taux de chômage parmi la population n'ayant aucun diplôme est à 7.3 %.

Le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur atteint 21.4% (11.1 % chez les hommes et 33.6 % chez les femmes). (ONS 2010).

↳ Le chômage chez les diplômés de l'enseignement supérieur par spécialité⁸



Les filières de sciences sociales, droit, ingénierie et industries de transformations, sont en tête : 44% et 40%.

8. Les spécialités des diplômes sont regroupées selon la Classification Internationale des types d'éducation CITE Révision 1997.

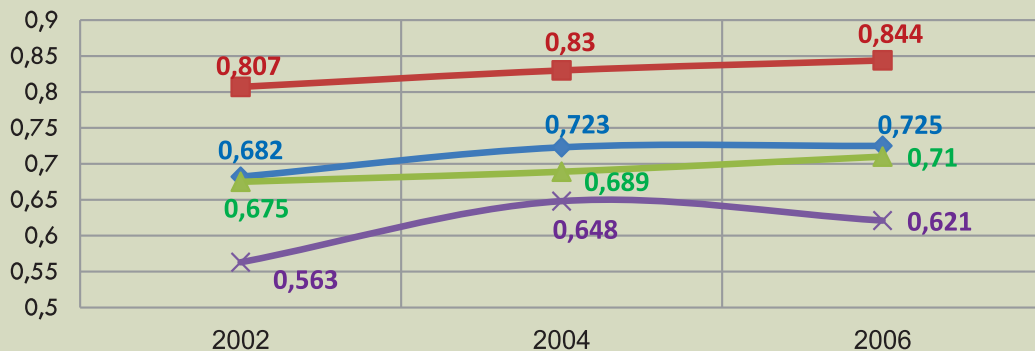
>> INDICE SEXOSPECIFIQUE DEVELOPPEMENT HUMAIN

La participation des femmes au développement humain

est freinée par l'insuffisance de sa participation par le revenu, du fait du taux d'activité réduit et du taux de chômage important des femmes, néanmoins les indices : Espérance de vie, niveau d'instruction et indice sexospécifique, sont en croissance.



EVOLUTION DE L'ISDH ET SES COMPOSANTES



- ◆ Indice Sexospécifique de Développement Humain-ISDH-
- Indice d'égalité de la répartition pour l'espérance de vie à la naissance
- ▲ Indice d'égalité de la répartition pour le niveau d'instruction
- × Indice d'égalité de la répartition pour le revenu

Source : Rapport National pour le Développement Humain (RNDH 2007)



>> PARTICIPATION DES FEMMES



Art. 31 bis (Révision constitutionnelle du 15 novembre 2008) : «L'Etat œuvre à la promotion des droits politiques de la Femme en augmentant ses chances d'accès à la représentation dans les assemblées élues.»

Les modalités d'application de cet article sont fixées par la loi organique n°12-03 du 12 janvier 2012 fixant les modalités augmentant les chances d'accès de la femme à la représentation dans les assemblées élues.

Les modalités d'application de cet article sont fixées par la loi organique n°12-03 du 12 janvier 2012 fixant les modalités augmentant les chances d'accès de la femme à la représentation dans les assemblées élues.

PARTICIPATION DES FEMMES A LA DECISION POLITIQUE

- ⇒ 1954 : Participation active des femmes à la révolution Algérienne : les Moudjahidate.
- ⇒ 1982 : Nomination de la première femme membre du gouvernement.
- ⇒ 1990 : Première femme Secrétaire Général d'un parti politique.
- ⇒ 1990 : Première femme Présidente d'un syndicat national.
- ⇒ 2010 : Première femme se présentant aux élections présidentielles.

La constitution Algérienne consacre le droit de vote des femmes ainsi que leur droit à l'éligibilité.

PLACE DES FEMMES AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE POPULAIRE NATIONALE

Législatures	1997/2002	2002/2006	2007/2012	2012/2016
Hommes députés	376	362	359	331
Femmes députés	13	27	30	143
Total sièges	389	389	389	474
% femmes députés	3.34	6.94	7.75	30

Source : CNES : RNDH 2007

Le nombre de femmes députées a atteint les 30%, en 2012 grâce à la loi organique n°12-03 du 12 janvier 2012, qui permet une discrimination positive.



APPARTENANCES POLITIQUES DES FEMMES DÉPUTÉES EN 2012

NOMBRE DE FEMMES DÉPUTÉES PAR PARTI - ÉLECTION 2012 -

Partis et listes	Sigle	Sièges obtenus	Dont Femmes	Femmes /sièges
Front de libération nationale	FLN	219	61	28%
Rassemblement national démocratique	RND	68	23	34%
Alliances Algérie verte	Alliances	49	16	33%
Parti des travailleurs	PT	24	11	46%
Front des forces socialistes	FFS	27	9	33%
Front national algérien	FNA	9	3	33%
Mouvement populaire algérien	MPA	7	3	43%
Union des forces démocratiques et sociales	El Ittihad (UFDS)	3	2	67%
El Wihda	Indépendant	5	2	40%
Rassemblement patriotique républicain	RPR	2	1	50%
Alliance nationale républicaine	ANR	3	1	33%
Parti el Adala	El Adala	8	1	13%
Etaasil	ETAASIL	2	1	50%
Rassemblement algérien	RA	2	1	50%
Parti el fedjr el jadid	PFJ	5	1	20%
Parti national pour la solidarité et le développement	PNSD	2	1	50%
Front du changement	FC	4	1	25%
Parti des jeunes	Parti des jeunes	2	1	50%
En nour el Djazairi	En nour el Djazairi	2	1	50%
Parti El karama	El Karama	2	1	50%
Ramz el Assil	Ramz el Assil	2	1	50%
Liste Nour el chebab	Indépendant	3	1	33%
Autres partis et indépendants		24	0	0%
Ensemble		474	143	30%

PLACE DES FEMMES AU SEIN DU CONSEIL DE LA NATION

Conseil de la nation	2001/2004	2004/2007	2009/2013
Sénateurs	140	140	140
Sénatrices	04	04	10
Sièges	144	144	144
% de sénatrices	2.78	2.78	6.9

Source, CNES : RNDH 2007 complété pour 2009

Au conseil de la nation, les femmes ont occupé 04 sièges sur 144 soit 2.78 %, durant les deux législatures 2001/2004 et 2004/2007. L'une des sénatrices occupe le poste de vice présidente du conseil. Les 04 sénatrices relèvent du tiers présidentiel, les partis politiques n'ayant pas présenté de candidates. En 2010, les 10 sénatrices en poste relèvent également du 1/3 présidentiel.



PLACE DES FEMMES DANS LE GOUVERNEMENT

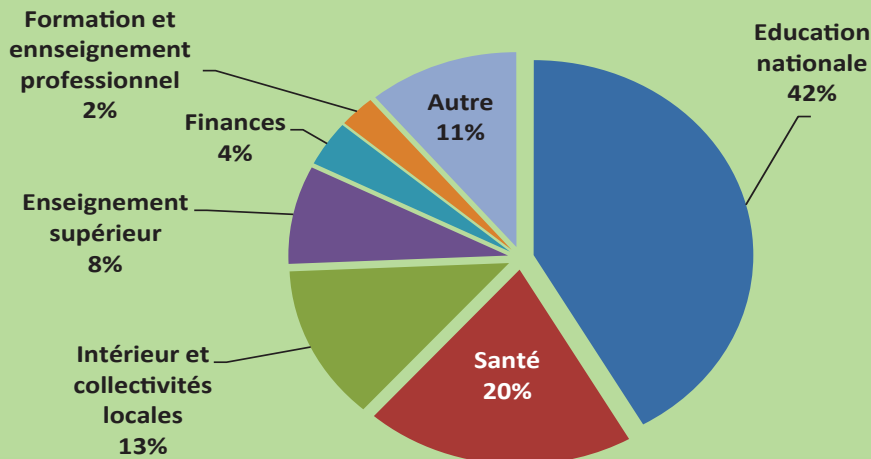
L'article 51 de la constitution consacre l'égal accès aux fonctions au sein de l'état :

- ⇒ Installation de la première femme au poste de ministre en 1984.
- ⇒ Installation de 05 femmes dans l'effectif gouvernemental en 2002, dont une sera ministre et 04 seront ministres déléguées (en 2006, il ne reste qu'une seule femme ministre et 03 ministres déléguées.)
- ⇒ 2001 : Mise en place d'un département ministériel chargé de la famille et de la condition féminine
- ⇒ 2012 : suppression du ministère délégué chargé de la famille et de la condition féminine
- ⇒ Une femme, depuis l'indépendance à ce jour, s'est présentée aux élections présidentielles en 2010.

PARTICIPATION DES FEMMES DANS LA HAUTE ADMINISTRATION

- ⇒ Nombre des femmes dans les fonctions supérieures de l'état insignifiant
- ⇒ Les effectifs féminins identifiés au sein des universités, ainsi que ceux encore plus nombreux exerçant dans différents secteurs, ne se voient pas reflétés dans les mêmes proportions au niveau de la haute administration : 2 Recteurs femmes sur 35 ; 1 Directeur d'Ecole supérieure femme sur 19 ; aucune femme parmi les 14 directeurs de Centre universitaire.

Répartition des fonctionnaires femmes par secteur



PARTICIPATION DES FEMMES DANS LE SYSTEME JUDICIAIRE

Le système judiciaire a tendance à se féminiser, ainsi au sein des tribunaux le pourcentage de femmes juges était de 33% en 2006, il atteint 42% en 2011. Pour 2011 la féminisation du système judiciaire se présente de la façon suivante :

• Tribunaux :

1114 juges femmes sur 2668 (42%)

38 femmes présidentes des tribunaux

60 femmes sont juges d'instruction

949 femmes sont juges

67 femmes sont procureurs adjoints

• Cour :

339 juges femmes sur 1044 (32%)

3 femmes présidentes de cour ; 6 vice-présidentes
98 sont présidentes de chambre et 229 conseillers

3 femmes sont procureurs adjoint au niveau du
parquet général

• Cour suprême :

34 femmes juge sur les 166 (19%)

3 sont présidentes de section

16 conseillères

6 femmes avocat général

9 femmes juge dans l'administration

• Conseil d'Etat :

La présidence est assurée par une femme

19 femmes juges sur 42 (45%)

2 sont présidentes de chambre

1 présidente de section

13 conseillères

1 commissaire d'état adjoint

1 dans l'administration

• Tribunaux administratifs :

16 femmes juges sur 35 (46%)

3 présidentes de tribunal administratif

4 présidentes de chambre

9 conseillères

PARTICIPATION DES FEMMES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

➤ Les effectifs féminins de la fonction publique au nombre de 547.764 en 2010⁹, soit 30,3% du total des fonctionnaires.

➤ Par secteur d'activité les fonctionnaires femmes se répartissent comme suit :

PARTICIPATION DES FEMMES AU SEIN DES CORPS DE SECURITE

➤ En 2012¹⁰ : 10310 policiers femmes sur 169499 policiers

PARTICIPATION DES FEMMES AU SEIN DE LA PROTECTION CIVILE

➤ La première promotion date de juillet 2000, elles sont en 2006¹¹, 782 dont 25 sont des cadres supérieurs et 171 officiers.

RÉPARTITION DES FONCTIONNAIRES FEMMES PAR SECTEUR

Secteur	Nombre
Education nationale	228.422
Santé	108.547
Intérieur et collectivités locales	70.149
Enseignement supérieur	44.581
Finances	20.649
Formation et enseign. professionnel	14.650
Autre	60.766
Total	547.764

9. Portail de la DGFP.

10. Conférence de presse de la DRH de la DGSN, novembre 2012.

11. RNDH: 2007

>> COMPORTEMENTS/ ATTITUDES



QUELQUES RÉSULTATS D'ÉTUDES/ SONDAGE/ENQUÊTE

«Les valeurs de modernité¹², de progrès et d'égalité semblent avoir du mal à se diffuser y compris au sein des adolescents, génération montante»

«La comparaison avec l'étude/enquête de 2000 semble montrer que le courant d'opinion, favorable aux valeurs égalitaires entre hommes et femmes, dans la société Algérienne, s'est affaibli,

En 2008, l'effet discriminant de l'instruction s'amointrit et c'est désormais sur les seules appartenances de sexe (particulièrement celui d'être une femme) et à la région, que repose la plus forte probabilité d'être favorable aux principes d'égalité entre hommes et femmes.

ATTITUDES DES ADOLESCENTS ET DES ADULTES PAR RAPPORT À LA PARTICIPATION DES FEMMES À LA VIE POLITIQUE

indice	Population adolescente			Population adulte		
	Garçons	Filles	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Personnes entièrement favorables à l'élection d'une femme à tous les postes, maire, députés, présidente	21	48	34	23	46	34
Personnes favorables à l'élection d'une femme à un poste (pas à tous).	26	30	28	25	28	26
Personnes opposées à l'élection d'une femme quelque soit le poste (pas à tous).	53	23	38	53	26	39
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Enquêtes sur les «connaissances des droits des femmes et des enfants» en Algérie, réalisée par le CIDDEF en juin 2008.



>> Algérie

Les filles et les femmes sont plus favorables à l'élection d'une femme à tous postes,
Les garçons et les hommes sont plus réfractaires

Environ 1/3 des Algériens sont favorables à élire une femme aux 03 postes, contre
1/3 défavorables et 1/3 sont en position intermédiaire

OPINION SUR LA SUPPRESSION DE LA POLYGAMIE

En 2000¹³, 51 % des algériens (41% des hommes et 61% des femmes), étaient favorables à une suppression de la polygamie

En 2008, 40% des hommes et 55% des femmes, sont favorables dont 10% déclarent que c'est « permis par la religion »

En 2010, la proportion des hommes qui ne souhaitent pas vivre dans le cadre d'un couple polygame, est moins élevée qu'en 2008 (57% contre 63%)

Les filles et les garçons adolescents sont plus favorables que les adultes à la suppression de la polygamie

Femmes célibataires : 1/3 sont prêtes à se marier dans le cadre d'un couple polygame

Les raisons « légitimes » du divorce : Le travail

En 2000, 78% des adultes interrogés considéraient qu'il n'était pas raisonnable qu'une femme demande le divorce, si son mari lui interdisait de travailler : 79% des hommes, 77% des femmes

En 2008 ce pourcentage passe à 89% (90% des hommes et 88% des femmes)

Les raisons « légitimes » du divorce : Les études

En 2000, 63% des algériens considéraient qu'il n'était pas raisonnable qu'une femme demande le divorce, si son mari lui interdisait de poursuivre ses études : 79% des hommes, 77% des femmes

En 2008 ce pourcentage passe à 82% (84% des hommes et 80% des femmes)

12. Enquête sur les « connaissances des droits des femmes et des enfants en Algérie », réalisée par le CIDDEF en juin 2008.

13. Etude réalisée en 2000 par le collectif 95 Magrébin Egalité sur la même thématique.



